



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

I. INTRODUCTION

1. Par la loi fondamentale n° 2025-20 du 17 décembre 2025, modifiant et complétant la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que révisée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019, le cadre constitutionnel a été actualisé, notamment en ce qui concerne les modalités d'élection du Président de la République. Désormais, l'élection se fait au suffrage universel direct, en ticket Président-Vice-Président, pour un mandat de sept (7) ans renouvelable une seule fois au cours de la vie, conformément à l'article 42.
2. En application des dispositions du Protocole Additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001), **Son Excellence Dr. Omar Aliou TOURAY**, Président de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a déployé dans un premier temps, une Mission d'observation électorale (MOE) à long terme du 23 mars au 17 avril 2026 en République du Bénin, composée de 15 experts dans divers domaines notamment analystes politiques, opérations électorales, cadre juridique, médias, prévention de conflits, genre et inclusion chargés de suivre les étapes clefs du processus électoral. Ces observateurs à long terme étaient répartis dans les 12 départements du Bénin. Ce dispositif a été renforcé par 150 observateurs à court terme, déployés du 07 au 15 avril 2026 dans 10 des 12 départements du pays. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts de la CEDEAO visant à accompagner le peuple béninois dans la consolidation de la démocratie, de la paix et de la stabilité.
3. La MOE est dirigée par **Son Excellence Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDU**, ancien Président de la République du Ghana. Il est appuyé par l'honorable **Dr. Abdel-Fatau MUSAH**, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO, ainsi que par une équipe technique spécialisée.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

4. La Mission est constituée de fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères des États membres, d'Experts électoraux issus des Commissions électorales nationales, de représentants du Parlement et de la Cour de Justice de la CEDEAO, d'Ambassadeurs accrédités auprès de la CEDEAO, ainsi que de journalistes et de membres de la société civile, y compris des jeunes.
5. La Mission a également bénéficié de l'appui constant et efficace du Représentant Résident de la Commission de la CEDEAO au Bénin, **Son Excellence Monsieur Amadou Diongue.**

I- LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET SÉCURITAIRE

A- La situation politique

6. Depuis la Conférence nationale historique des forces vives de la Nation de février 1990, le Bénin s'est imposé comme un modèle démocratique en Afrique de l'Ouest. Le pays s'est distingué par la stabilité de ses institutions, la tenue régulière d'élections pluralistes et la réalité de l'alternance politique. En trente-cinq ans, il a connu quatre chefs d'État et plusieurs transitions démocratiques marquées notamment par des victoires de l'opposition aux élections présidentielles. Dans le respect de cette tradition démocratique, le Président Patrice Talon n'est pas candidat à l'élection présidentielle du 12 avril 2026, ayant achevé ses deux mandats constitutionnels (2016-2021 et 2021-2026).
7. Le scrutin présidentiel s'est déroulé dans un contexte politique marqué par l'évolution du cadre institutionnel et politique. La Constitution du 17 décembre 2025 introduit de nouvelles dispositions dans l'architecture institutionnelle, avec l'instauration d'un Sénat et l'adoption du septennat pour les mandats électifs. En



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

outre, les réformes ont introduit la trêve politique, qui impose la suspension du débat politique pendant les six (6) ans suivant l'élection présidentielle.

8. À l'issue des élections communales et législatives du 11 janvier 2026, tenues conformément aux dispositions du nouveau Code électoral de mars 2024, le paysage politique du Bénin a consacré la présence remarquée de quatre principales formations politiques. Il s'agit, pour les législatives, de l'Union Progressiste le Renouveau (UP-R) avec 41,21 %, du Bloc Républicain (BR) avec 36,62 %, du parti Les Démocrates (LD) avec 16,20 %, et enfin des Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) avec 4,78 % des suffrages exprimés. Il convient de constater que malgré ces résultats, les partis d'opposition ne sont pas représentés au Parlement, totalement acquis à la majorité présidentielle constituée de l'Union Progressiste le Renouveau (UP-R) et du Bloc Républicain (BR).
9. Par ailleurs, bien que la société civile demeure plurielle et dynamique, son influence semble s'être réduite dans un environnement institutionnel de plus en plus encadré notamment avec la Loi N° 2025-19 du 22 juillet 2025 qui régit désormais les Associations et Fondations au Bénin, remplaçant le régime de 1901 et qui impose un contrôle renforcé, la production de rapports annuels et la mise en conformité des statuts, avec un registre national centralisé pour faciliter la traçabilité des données relatives à ces dites organisations. Il en est de même pour la chefferie à travers la loi n° 2025-09 du 03 avril 2025 portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle en République du Bénin, une catégorie d'acteurs dont le rôle dans la vie nationale est non négligeable.

B- La situation sécuritaire

10. Eu égard aux dynamiques géopolitiques et géostratégiques, le Bénin se situe à la frontière d'une région divisée entre la CEDEAO et les pays de l'AES. Ainsi, le scrutin



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

s'est déroulé dans un contexte sécuritaire relativement préoccupant, marqué par la persistance de menaces et d'attaques dans les zones septentrionales du pays, en particulier dans les régions frontalières avec le Burkina Faso et le Niger. La recrudescence des activités des groupes armés affiliés aux mouvements extrémistes, conjuguée à l'afflux de populations déplacées en provenance du Burkina Faso et du Nigéria, a engendré une pression humanitaire accrue et renforcé les préoccupations sécuritaires.

11. Les zones les plus exposées aux attaques se situent principalement dans les communes environnantes du Parc national du W et de la Pendjari, ainsi que dans certaines localités frontalières avec le Nigéria. Au total, trois des quatre départements du nord du pays, à savoir l'Atakora, l'Alibori et le Borgou, subissent, à des degrés divers, la menace des groupes armés. Face à ces défis, le Gouvernement béninois a initié l'Opération « Mirador », renforcé les capacités des forces de défense et de sécurité et intensifié sa coopération militaire et sécuritaire aux niveaux régional et international.

II- PROCESSUS ELECTORAL

A- Calendrier électoral

12. Conformément au calendrier électoral, la Cour constitutionnelle du Bénin a publié, le jeudi 13 novembre 2025, la liste définitive des binômes - candidats à l'élection présidentielle d'avril 2026. La remise du spécimen unique du bulletin de vote aux candidats a eu lieu le jeudi 26 mars 2026, tandis que la campagne électorale s'est déroulée du vendredi 27 mars au vendredi 10 avril 2026.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

B- Quelques statistiques

- 13.** La Commission électorale nationale autonome (CENA), organe chargé de l'organisation de l'élection, a mené ses activités dans un climat globalement apaisé, dans un contexte électoral perçu tant par les citoyens que par les analystes politiques comme présentant des enjeux limités.
- 14.** Selon les données de la CENA, le corps électoral compte 7 897 287 intégrant les électeurs aux niveaux nationaux et de la diaspora, respectivement répartis comme suit : 7 834 608 électeurs et 62679 électeurs. La carte électorale, quant à elle, se décline comme ci-après : 17 462 postes de vote, dont 17 350 au niveau national et 112 dans la diaspora, au sein de 10 centres aménagés dans les représentations diplomatiques et consulaires du Bénin.

C- Campagne électorale

- 15.** La campagne électorale s'est déroulée dans un contexte très calme. Il a été constaté une visibilité inégale du ticket de la mouvance présidentielle (Wadagni/Talata) en termes d'affichage, de caravanes et de moyens logistiques, comparative-ment à celui de l'opposition (Hounkpe/Hounwanou), qui a été peu visible. Une faible mobilisation des populations a été constatée. Aucun incident de violence électorale n'a été constaté sur le terrain durant la campagne électorale.

D- Couverture médiatique

- 16.** La couverture médiatique de la campagne, notamment la diffusion des messages des deux principaux camps en lice, a été encadrée par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) et s'est déroulée conformément aux dispositions légales en vigueur, même s'il convient de préciser que la loi sur le numérique a durci les conditions de traitement de l'information.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

E- Mobilisation citoyenne

17. Les organisations de la société civile, comme à l'accoutumée, se sont mises en synergie au sein de la Plateforme électorale des organisations de la société civile et ont bénéficié, entre autres, du soutien financier de la CEDEAO pour mener des activités d'observation et de sensibilisation. Elles ont également été associées par la CENA à ses activités de sensibilisation. Toutefois, la mobilisation citoyenne n'a été dense en aucun moment de la campagne.

F- Enjeux du scrutin

18. Le scrutin du 12 avril 2026 a présenté deux enjeux majeurs :

- **L'enjeu sécuritaire** demeure central pour le bon déroulement du processus électoral. À cet égard, les autorités béninoises ont pris des mesures significatives pour garantir un climat apaisé et sécurisé durant le scrutin.
- **L'enjeu de la légitimité du Président élu**, étroitement lié au niveau de la participation électorale. En effet, depuis 1990, c'est la première fois que l'élection présidentielle se déroule avec une offre politique limitée à deux choix : Hounkpè-Hounwanou et Wadagni-Talata. Cette configuration, perçue par une partie de l'électorat comme peu compétitive, pourrait influencer la mobilisation des électeurs et, par conséquent, impacter le taux de participation.

III- ENGAGEMENTS ET APPUI DE LA CEDEAO AU PROCESSUS ÉLECTORAL

19. En prélude au scrutin, la Commission de la CEDEAO a déployé une Mission d'information préélectorale en République du Bénin du 08 au 17 janvier 2026. Cette mission avait pour objectif d'évaluer le contexte politique, juridique, institutionnel et



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

sécuritaire, ainsi que le niveau de préparation des différents acteurs impliqués dans le processus électoral.

20. Dans ce cadre, la mission a mené des consultations auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment les autorités administratives et judiciaires, l'organe de gestion des élections, les partis politiques de la majorité et de l'opposition, les organisations de la société civile, les leaders religieux, ainsi que l'organe de régulation des médias.
21. Sur la base des recommandations issues de cette mission exploratoire, la CEDEAO a renforcé son appui au processus électoral par plusieurs initiatives. À cet effet, la Commission a organisé deux rencontres distinctes à Cotonou, du 03 au 06 mars 2026, avec des représentants d'organisations de la société civile (OSC) et des professionnels des médias (journalistes et rédacteurs en chef). Elle a également tenu, du 09 au 11 mars 2026, un atelier de partage d'expériences axé sur le renforcement du rôle des forces de police dans la gestion de la sécurité électorale et la promotion de la démocratie participative.
22. Par ailleurs, la Commission de la CEDEAO a réaffirmé son soutien au processus électoral au Bénin en procédant, le jeudi 26 mars 2026, à la remise officielle d'une subvention globale de 260 000 dollars américains, destinée à contribuer à l'organisation d'un scrutin paisible, crédible et transparent. Cette enveloppe a été répartie entre trois structures nationales, à savoir : la Direction des partis politiques et des affaires électorales (DPPAE) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, la Plateforme électorale des organisations de la société civile (PEOSC) et le Réseau des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (ROSCAO), qui ont respectivement bénéficié de 150 000 dollars américains, 100 000 dollars américains et 10 000 dollars américains.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

23. À son arrivée au Bénin le 08 avril 2026, le chef de la Mission d'observation électorale, a effectué une visite de courtoisie à **Son Excellence Monsieur Patrice TALON**, Président de la République du Bénin. Il a également reçu en audience le Ministre des Affaires étrangères ainsi que le candidat **Paul Hounkpè**. Par ailleurs, le chef de la MOE a tenu des consultations avec le Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et le Président de la Cour constitutionnelle. Ces différentes rencontres ont permis d'évaluer le niveau de préparation des institutions impliquées dans le processus électoral, tout en les encourageant à œuvrer à la tenue d'un scrutin crédible, juste et transparent.
24. À la veille du scrutin et dans le souci de renforcer la coordination et le partage d'informations entre les missions d'observation, le Chef de la MOE a tenu une séance d'échange d'informations et d'harmonisation avec les chefs des autres missions d'observation internationales présentes dans le cadre du scrutin du 12 avril 2026. Ont notamment pris part à ces échanges : **SEM. Sylvestre NTIBANTUNGANYA**, Chef de la Mission d'observation de l'Union africaine, **Dr. Bossman ASARE**, Chef de la Délégation de l'Association des autorités électorales africaines (AAEA), **SEM. Mohamed AUAJJAR**, Chef de la Délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), **Amb. Afo Ousmane SALIFOU**, Président du Comité des experts du Conseil de l'Entente, **M. Mahamat Adoum KOULBOU**, Chef de la délégation de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et **Mme Levinia ADDAE-MENSAH**, Directrice exécutive de WANEP. Ces concertations ont permis aux différentes missions de mieux appréhender le contexte électoral, de partager leurs observations préliminaires et de coordonner leurs positions, notamment quant aux modalités, aux lieux et aux dates de publication de leurs déclarations préliminaires.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

IV- Déploiement des observateurs de la CEDEAO

25. À la suite du briefing préélectoral, au cours duquel le Chef de la Mission d'observation électorale (MOE) a donné les orientations nécessaires, les observateurs à court terme ont été déployés, à la veille du scrutin, dans les douze (12) départements du Bénin. Au total, cent cinquante (150) observateurs, répartis en cinquante-sept (57) équipes, ont été mobilisés. Ensemble, ces équipes ont observé un total de mille deux cent trente-deux (1 232) postes de vote à travers le pays.
26. Après avoir assuré un suivi rigoureux du processus électoral, en particulier le jour du scrutin, il est fait les constats suivants :

V- Ouverture, déroulement du vote et décompte des voix

Ouverture

27. Au cours de la phase d'ouverture, la Mission a observé 55 postes de vote (PV) répartis dans les 12 départements du Bénin. Dans l'ensemble, le processus d'ouverture s'est déroulé dans le calme et de manière ordonnée, avec une présence visible mais non intrusive des forces de sécurité dans la plupart des localités. Sur les 55 postes de vote observés, 85 % ont ouvert à l'heure, tandis que 15 % ont enregistré des retards. Les opérations de vote ont ainsi débuté entre 7 h 00 et 7 h 53.
28. Toutefois, les observateurs ont relevé des cas isolés d'ouverture anticipée de certains postes de vote, en dehors de l'heure de démarrage prévue par la loi électorale, et parfois en l'absence de représentants de partis politiques. Il s'agit notamment :



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

Page 10 sur 15

- du poste de vote n° 03 situé au **Centre social d'Agbalilamè**, dans la commune de **Sèmè-Kpodji (département de l'Ouémé)**, où, selon les informations recueillies par les observateurs auprès du responsable du poste, le scrutin aurait débuté dès **5 h 00** ;
- du poste de vote n° 02 situé à la **Place Publique Centre 05069**, dans la commune d'**Avrankou (département de l'Ouémé)**, où le vote a commencé à **6 h 05**.

29. En résumé, bien que la majorité des postes de vote aient ouvert à l'heure et dans des conditions globalement organisées lors du scrutin du 12 avril 2026 au Bénin, la Mission a observé des retards localisés et des irrégularités susceptibles d'affecter, par endroits, la qualité et la crédibilité du processus électoral. Ces dysfonctionnements, bien que ponctuels, sont manifestement en décalage avec les dispositions du cadre légal et réglementaire en vigueur.
30. En particulier, des insuffisances logistiques ont été relevées dans certains centres, notamment en ce qui concerne la mise à disposition tardive du matériel électoral, ainsi que des difficultés d'organisation interne. Par ailleurs, dans quelques cas, l'absence ou l'arrivée tardive d'agents électoraux à l'ouverture a contribué à retarder le démarrage des opérations, limitant ainsi l'accès fluide des électeurs au vote dès les premières heures.
31. Des observations ont également fait état d'une mauvaise application de certaines procédures électorales, notamment en matière de vérification des listes, de début des opérations de vote une à deux heures avant l'heure officielle comme nous l'avons souligné précédemment notamment dans plusieurs postes de vote dans les départements de **Borgou (Parakou, dans le 2^e arrondissement)**, **Zou (commune de Zogbodomey, arrondissement d'Akiza)**, et **Ouémé (arrondissements d'Ouanho et de Tohoue)**. De même, il a été constaté une mauvaise gestion des files



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

d'attente et de l'encadrement des opérations par les responsables de centre, ce qui pourrait, dans certaines localités, soulever des préoccupations quant au respect strict des normes établies.

32. Ainsi, même si ces irrégularités demeurent ponctuelles et ne remettent pas en cause l'ensemble du processus, leur occurrence souligne la nécessité de renforcer les dispositifs logistiques, la formation des agents électoraux et les mécanismes de supervision, afin d'assurer une conformité accrue aux exigences légales et de préserver la confiance des citoyens quant à l'intégrité du processus électoral.

Déroulement du vote

33. La Mission a observé **1253** postes de vote répartis dans les départements et les principales communes du pays. Nos observateurs ont constaté dans certains postes de vote, des situations de bourrage d'urne, [de tentative d'achat de conscience, ainsi que de 'intimidation d'agents électoraux. Toutes situations qui mériteraient d'être corrigées à l'avenir.
34. Toutefois, ces pratiques isolées ne sont pas de nature à entacher la régularité du scrutin s'est déroulé dans le calme et a été globalement bien administré.
35. La grande majorité des postes de vote visités garantissait le secret du vote. En matière d'inclusion, l'accessibilité des postes de vote a été jugée globalement satisfaisante. Le personnel électoral a fait preuve de flexibilité et d'assistance envers les électeurs ayant des besoins spécifiques. Aucun cas de refus d'assistance ni de rejet d'électeurs n'a été relevé. Dans **99 %** des postes de vote observés, les électeurs ont été autorisés à voter sur présentation d'une pièce d'identité valide, conformément aux dispositions légales en vigueur.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

Clôture et dépouillement

36. Les observateurs ont rapporté que la majorité des postes de vote ont fermé à l'heure prévue, et que le dépouillement a débuté immédiatement après. Selon les rapports de terrain, la plupart des postes de vote visités ont fermé à 16 h 00.
37. Dans la quasi-totalité des localités visitées, les opérations de clôture se sont déroulées dans le calme et de manière ordonnée. Les électeurs présents dans les files d'attente avant l'heure officielle de clôture ont été autorisés à exercer leur droit de vote.
38. Le dépouillement s'est déroulé de manière transparente, en présence des représentants des candidats et des observateurs. La Mission a observé quelques incohérences et des différences notables dans le décompte des voix, avec un nombre élevé de bulletins nuls dans certains postes de vote, dépassant le nombre de voix obtenues par le duo de l'opposition. Par ailleurs, les équipes ont unanimement décrit une atmosphère calme, ordonnée et professionnelle tout au long du processus électoral. Les observateurs ont bénéficié d'un accès adéquat leur permettant de suivre l'ensemble des étapes du processus, y compris la réconciliation et la consignation des résultats dans les procès-verbaux destinés à la CENA.
39. Sur l'ensemble du territoire national, la participation électorale a été jugée relativement acceptable.
40. Le processus électoral observé a été marqué par plusieurs bonnes pratiques, notamment :
- L'utilisation de la technologie électorale, en particulier les codes QR sur les urnes, permettant à la Commission électorale nationale autonome (CENA) de suivre en temps réel le démarrage du scrutin, ce qui contribue à renforcer la



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

Page 13 sur 15

transparence, et la disponibilité d'un numéro vert rendant accessible la carte électorale aux électeurs ;

- La bonne maîtrise technique des opérations de vote par la CENA sur l'ensemble du territoire ;
- L'ouverture des bureaux de vote à l'heure comparativement à la situation constatée pendant les législatives en janvier ;
- Les efforts déployés pour produire et diffuser une information électorale accessible et compréhensible ;
- Les actions de communication et de sensibilisation des électeurs sur les différentes étapes du processus, en collaboration avec la société civile ;
- La promotion de la participation des femmes par la mise en place de l'Institut National de la Femme (INF).
- L'implication des jeunes à tous les niveaux du processus, notamment en tant qu'agents électoraux lors des opérations de vote.

41. Toutefois, malgré le bon déroulement global du scrutin, certains défis ont été observés, notamment :

- La mauvaise interprétation de certaines procédures de vote par des agents électoraux dans quelques postes de vote ;
- Le nombre relativement élevé de bulletins nuls ;
- L'absence de délais clairement définis pour la proclamation des résultats provisoires ;
- Les spécificités dans la gestion du fichier électoral impactant le taux de participation ;
- Le besoin de renforcer le dialogue politique et le consensus entre les acteurs ;
- La nécessité de consolider la confiance des citoyens et la cohésion sociale afin de favoriser une participation électorale plus élevée.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

VI- Conclusions préliminaires et Recommandations

- 42.** À la lumière des observations faites, la Mission recommande aux autorités compétentes de renforcer la formation des agents électoraux afin d'assurer un respect scrupuleux des règles régissant les opérations de vote, notamment l'heure d'ouverture, le respect des procédures et l'intégrité nécessaire à la tenue des opérations, qui doivent répondre aux normes et standards.
- 43.** La Mission recommande en outre à l'organe de gestion des élections de poursuivre et d'intensifier les efforts d'actualisation du fichier électoral, notamment en vue d'en améliorer la fiabilité. Elle encourage également le recours aux technologies déjà mises en place afin de garantir davantage de transparence dans le processus électoral. Par ailleurs, en accompagnement de l'avancée notable que constitue l'extraction automatique des citoyens en âge de voter pour la constitution de la liste électoral, la Mission souligne la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation et d'éducation civique relatives à la mise à jour du fichier électoral afin d'accroître la visibilité du processus électoral.
- 44.** La Mission invite également les autorités compétentes à prendre les mesures nécessaires pour préciser, dans le cadre juridique électoral, les délais de proclamation des résultats provisoires, en vue de renforcer la transparence, la prévisibilité et la crédibilité du processus électoral.
- 45.** La Mission encourage les autorités et les acteurs politiques béninois à poursuivre leurs efforts visant à renforcer le dialogue national, dans un esprit de consensus et d'inclusion, en vue de consolider la cohésion sociale et l'unité nationale au Bénin.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BENIN LE 12 AVRIL 2026

Page 15 sur 15

46. La Mission encourage les journalistes des médias classiques et alternatifs à continuer d'informer juste et vrai dans le respect de l'éthique et de la déontologie.
47. La Mission exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des observateurs pour leur mobilisation et leur professionnalisme.
48. La Mission félicite le candidat Hounkpe pour avoir accepté les résultats et avoir félicité le candidat Wadagni avant la déclaration des résultats provisoires.
49. La Mission félicite le peuple béninois pour son sens de responsabilité et son comportement globalement exemplaire tout au long du processus électoral.
50. Enfin, la Mission exprime sa gratitude au Gouvernement du Bénin pour les facilités mises à sa disposition, qui ont contribué au déploiement efficace des observateurs sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Cotonou le 14 avril 2026

.....
S.E. Addo Dankwa Akufo-Addo
Ancien Président de la République du Ghana
Chef de la Mission d'Observation Électorale de la CEDEAO